

AVIS PUBLIC



DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282), sur les demandes approuvant :

- au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1622-1628, rue Sherbrooke Ouest, l'usage « résidentiel », et ce, conformément au paragraphe 8° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie* (01-282) [dossier 1193332002];
- au dernier étage d'un bâtiment situé au 1819, boulevard René-Lévesque Ouest, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements », et ce, conformément au paragraphe 2° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1198399001];
- pour le bâtiment situé au 1911-2065, rue Sherbrooke Ouest, l'usage « collège d'enseignement général et professionnel », et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 301 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1197400002].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mercredi 3 juillet 2019, à 18 h 30, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 15 juin 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie